

21 octobre 2009

Les entreprises d'assurance privées en Suisse en 2008

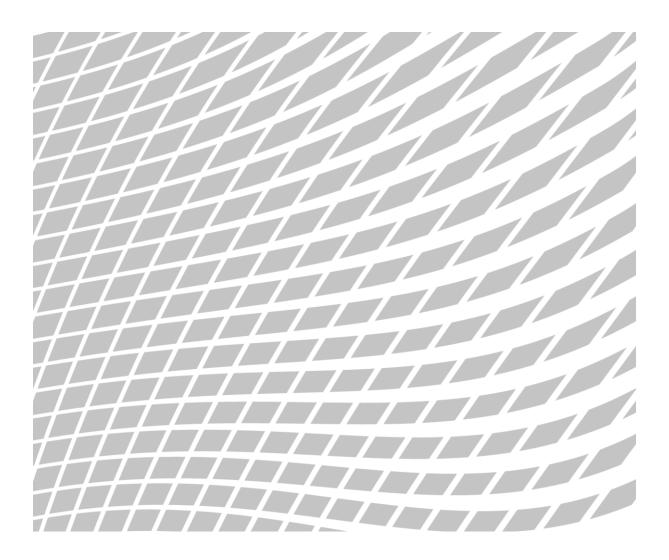




Table des matières

1	Intro	oduction	3
	1.1	Base juridique	3
	1.2	Étendue du rapport	3
	1.3	Introduction d'un nouvel outil de reporting	3
	1.4	Accès aux tableaux électroniques, présentation	4
2	Les	entreprises d'assurance et de réassurance surveillées	5
	2.1	Aperçu de l'état au 31 décembre 2008	5
	2.2	Mouvements dans le segment de marché des entreprises d'assurance sur la vie	5
	2.3	Mouvements dans le segment de marché des entreprises d'assurance dommages	5
	2.4	Mouvements dans le segment de marché des entreprises de réassurance	6
	2.5	Nouveaux agréments, libérations de la surveillance, fusions, agrément et annulation de branches d'assurance ainsi que modifications de raisons sociales	6
3	Cais	sses-maladie surveillées	9
4	Ape	rçu	.10
5	Les	groupes d'assurance surveillés en Suisse (surveillance des groupes)	. 11
	5.1	Principes	11
	5.2	Normes comptables utilisées	12
	5.3	Solvabilité I	12
	5.4	Regards sur le SST	13
	E	Chiffres alés concernant les divers groupes	10



1 Introduction

1.1 Base juridique

Les articles 22 de la loi fédérale sur l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers et 25 de la loi sur la surveillance des assurances prescrivent à l'autorité de surveillance de publier chaque année un rapport sur les entreprises d'assurance soumises à la surveillance.

Le présent rapport sur l'exercice 2008 donne un aperçu détaillé des comptes globaux de toutes les entreprises d'assurance soumises à la surveillance de la FINMA. Les données publiées reposent sur les indications des entreprises d'assurance au 31 décembre 2008 (date de référence). La FINMA n'assume aucune garantie quant à l'exactitude, la fiabilité, l'actualité et l'exhaustivité de ces informations.

1.2 Étendue du rapport

Le rapport intitulé "Les entreprises d'assurance privées en Suisse en 2008" comprend aussi bien un texte que des tableaux électroniques.

On trouvera dans le présent texte des indications générales concernant l'effectif des entreprises d'assurance surveillées ainsi que des informations concernant le statut en matière d'agréments de diverses sociétés (par ex. nouveaux agréments ou suppression de l'agrément dans certaines branches d'assurance). Également dans le document sous forme de texte figurent toutes les données relatives aux groupes d'assurance surveillés.

Les tableaux électroniques que l'on peut obtenir sur Internet contiennent les comptes annuels des entreprises individuelles surveillées, des informations relatives à la fortune liée ainsi que des données spécifiques réparties entre les secteurs de l'assurance sur la vie, de l'assurance dommages et de la réassurance. Les renseignements relatifs aux assurances-maladie figurent dans la sous-rubrique "Assureurs dommages".

1.3 Introduction d'un nouvel outil de reporting

L'exercice 2008 a été saisi pour la première fois avec le nouvel outil de reporting FIRST. Étant donné que cet exercice a été placé sous la surveillance de l'ancien Office fédéral des assurances privées (OFAP), le rapport est réalisé dans la mesure du possible de manière analogue à ce qui a été fait les années précédentes. Le nouvel outil de reporting FIRST présente en partie une structure différente ainsi qu'un autre degré de spécification par rapport à l'outil précédent, TEDAP, ce qui a entraîné l'adaptation de quelques tableaux. L'outil continue à être développé et des informations supplémentaires s'ajoutent. La forme du rapport est par conséquent examinée et sera modifiée à l'avenir. Nous signalons que les tableaux actuels des diverses institutions ne contiennent pas de chiffres des années précédentes. Nous vous renvoyons à ce sujet aux statistiques de l'OFAP de l'année dernière que l'on peut trouver à l'aide du lien suivant :



http://www.finma.ch/archiv/bpv/f/dokumentation/00439/01389/index.html?lang=fr

1.4 Accès aux tableaux électroniques, présentation

Les tableaux relatifs aux données des institutions individuelles se trouvent sur le site Internet de la http://www.versichererreport.finma.ch/reportportal

Selon les besoins, les tableaux peuvent être présentés sous forme agrégée par branches ou de façon détaillée par entreprise d'assurance. Une présentation selon le pays du siège social est également possible. Les entreprises relevant d'un domaine ou d'un pays de siège sont affichées en cliquant sur le bouton \exists ; en cliquant sur \exists , l'on passe de l'aperçu de détail à la présentation agrégée. Des fonctions supplémentaires permettent l'exportation dans Excel, le switch des axes ou l'agrandissement, respectivement le rapetissement des éléments visibles (zoom). La sélection d'une ou plusieurs entreprises d'assurance en relation avec l'ensemble de la branche est en outre possible grâce aux fonctions de filtre.

Une description technique plus détaillée est intégrée à l'aperçu des tableaux.

Il convient de noter que les actifs et les produits sont précédés d'un signe positif, les passifs (y compris le propre capital) et les charges d'un signe négatif. Un signe négatif pour les comptes Bénéfice au bilan/perte au bilan, respectivement Bénéfice annuel (compte de résultats) signale donc un profit et un signe positif une perte.



2 Les entreprises d'assurance et de réassurance surveillées

2.1 Aperçu de l'état au 31 décembre 2008

Au 31 décembre 2008, 218 entreprises d'assurance et de réassurance privées étaient soumises à la surveillance de la Confédération, à savoir 101 assureurs directs suisses et 47 étrangers, ainsi que 70 réassureurs suisses. Pour ce qui est des entreprises d'assurance pratiquant l'assurance directe, 26 sont des assureurs vie (dont 4 étrangers) et 122 des assureurs dommages (dont 43 étrangers).

	Entreprise d'assurand avec siège Suisse	ce	Succursale d'assureur étrangers	~		Total
		Etat	à fin 2008 (Eta	at à fin 20	07)	
Entreprises d'assurance sur la vie	22	(22)	4	(4)	26	(26)
Entreprises d'assurance dommages	79	(78)	43	(39)	122	(117)
Entreprises de réassurance	28	(25)	-	(-)	28	(25)
Captives	42	(46)	-	(-)	42	(46)
Total des entreprises d'assurance surveil- lées	171	(171)	47	(43)	218	(214)

Tableau 1

2.2 Mouvements dans le segment de marché des entreprises d'assurance sur la vie

L'effectif des entreprises d'assurance sur la vie surveillées n'a pas subi de modifications du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008. Toutefois, une entreprise d'assurance sur la vie qui avait déjà cédé son portefeuille d'assurance en 2006 est encore comprise dans le décompte car elle ne pouvait pas être libérée de la surveillance en raison d'un portefeuille en run-off subsistant encore (Genevoise Vie, libérée en 2009).

2.3 Mouvements dans le segment de marché des entreprises d'assurance dommages

Deux entreprises d'assurance dommages avec siège en Suisse se sont ajoutées depuis le 1er janvier 2008 et une a disparu du marché par fusion. Trois entreprises d'assurance dommages britanniques, une française et une des USA ont nouvellement ouvert des succursales en Suisse et reçu l'autorisation d'exploiter des affaires d'assurance. La succursale d'une entreprise d'assurance dommages danoise a été fermée et libérée de la surveillance.

L'effectif net a dès lors augmenté de 5 unités, passant de 117 à 122, et se composait au 31 décembre 2008 de 79 entreprises d'assurance dommages suisses, 38 entreprises d'assurance dommages avec siège dans un pays de l'UE, une entreprise d'assurance dommages avec siège dans l'Espace écono-



mique européen EEE et quatre entreprises d'assurance dommages avec siège dans des pays tiers (Commonwealth et outre-mer) (Tableau 1).

2.4 Mouvements dans le segment de marché des entreprises de réassurance

Au 31 décembre 2008, 70 entreprises de réassurance étaient autorisées à exploiter des affaires. Elles se répartissaient en 28 réassureurs professionnels et 42 captives de réassurance.

Dans la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008, les agréments ont été délivrés pour trois entreprises de réassurance professionnelles et une captive de réassurance. Quatre captives de réassurance ont renoncé à l'agrément et ont été libérées de la surveillance et une captive de réassurance a été absorbée par fusion.

Il convient en outre de relever que les entreprises de réassurance avec siège à l'étranger sont exceptées de la surveillance suisse.

2.5 Nouveaux agréments, libérations de la surveillance, fusions, agrément et annulation de branches d'assurance ainsi que modifications de raisons sociales

L'autorité de surveillance a accordé nouvellement l'autorisation d'exploiter des affaires aux entreprises d'assurance suivantes durant la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008:

- Allianz Suisse Rückversicherungs-Gesellschaft AG, Zürich, pour la Réassurance par des entreprises d'assurance qui exploitent uniquement la réassurance (branche: C1), le 05.06.2008;
- Axa Corp Solutions Assurance, Paris, Zweigniederlassung Schweiz à Winterthur, pour les branches d'assurance Accidents, Corps de véhicules aériens, Marchandises transportées, Incendie et éléments naturels, Autres dommages aux biens, Responsabilité civile pour véhicules aériens, Responsabilité civile générale, Pertes pécuniaires diverses, dans les affaires directes (branches: B1, B5, B7, B8, B9, B11, B13 et B16), ainsi que la Réassurance dans toutes les branches d'assurance exercée par les entreprises d'assurance qui exploitent l'assurance dommages, dans les affaires indirectes (branche: C2), le 22.07.2008;
- ACE Versicherungen (Schweiz) AG, Zürich, pour les branches d'assurance Accidents, Maladie, Corps de véhicules terrestres, Corps de véhicules aériens, Marchandises transportées, Incendie et éléments naturels, Autres dommages aux biens, Responsabilité civile pour véhicules terrestres automoteurs, Responsabilité civile générale, Crédit, Caution, Pertes pécuniaires diverses et Assistance, dans les affaires directes (branches: B1, B2, B3, B5, B7, B8, B9, B10, B13, B14, B15, B16 et B18), ainsi que la Réassurance dans toutes les branches d'assurance exercée par les entreprises d'assurance qui exploitent l'assurance dommages, dans les affaires indirectes (branche: C2), le 19.09.2008;
- Sigurd Rück, Zürich, pour la branche d'assurance Réassurance exercée par les captives (branche: C3), le 27.10.2008;
- Caterpillar Insurance Company, Nashville Tennessee, Zweigniederlassung Schweiz à Zürich, pour la branche d'assurance Pertes pécuniaires diverses (branche: B16), le 01.11.2008;



- QBE Insurance (Europe) Limited, London, Zweigniederlassung Schweiz à Zollikon, pour les branches d'assurance Accidents, Corps de véhicules terrestres, Incendie et éléments naturels, Autres dommages aux biens, Responsabilité civile pour véhicules terrestres automoteurs et Responsabilité civile générale (branches: B1, B3, B8, B9, B10 et B13), le 13.11.2008;
- HCC International Insurance Company Plc, London, Zweigniederlassung Schweiz à Zürich, pour les branches d'assurance Accidents, Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux, Incendie et éléments naturels, Autres dommages aux biens, Responsabilité civile pour véhicules maritimes, lacustres et fluviaux, Responsabilité civile générale, Crédit, Caution et Pertes pécuniaires diverses (branches: B1, B6, B8, B9, B12, B13, B14, B15 et B16), le 09.12.2008;
- XL Insurance Company Limited, London, Zweigniederlassung Schweiz à Zürich, pour les branches d'assurance Accidents, Corps de véhicules terrestres, Corps de véhicules ferroviaires, Corps de véhicules aériens, Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux, Marchandises transportées, Incendie et éléments naturels, Autres dommages aux biens, Responsabilité civile pour véhicules aériens, Responsabilité civile générale et Pertes pécuniaires diverses (branches: B1, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9, B11, B13 et B16), le 19.12.2008;
- Echo Rückversicherungs-AG, Zürich, pour la branche d'assurance Réassurance exercée par les entreprises d'assurance qui exploitent uniquement la réassurance (branche: C1), le 19.12.2008;
- ACE Rückversicherungen (Schweiz) AG, Zürich, pour la branche d'assurance Réassurance exercée par les entreprises d'assurance qui exploitent uniquement la réassurance (branche: C1), le 19.12.2008;
- EGK Privatversicherungen AG, Laufen, pour les branches d'assurance Accidents et Maladie (branches: B1 et B2), le 22.12.2008.

Les assureurs suivants ont renoncé à leurs agréments durant la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008 et ont été libérés de la surveillance.

- REC Reinsurance AG, Küsnacht, le 06.02.2008;
- Interprotect Re AG, Küsnacht, le 06.05.2008;
- Numico Re S.A., Zug, le 25.06.2008;
- Aspen Tree Re, Zug, le 28.08.2008
- Swiss Re Denmark Reinsurance A/S, Zürich, le 23.10.2008

Fusions:

- smile direct versicherung ag, Wallisellen, a fusionné avec Schweizerische National-Versicherungs-Gesellschaft, Basel le 19.05.2008 avec effet rétroactif au 01.01.2008
- UF Re AG, Zug, a fusionné avec UDO Re AG, Zug le 20.06.2008 avec effet rétroactif au 01.01.2008; la nouvelle raison sociale d'UDO Re AG est Konfiansa Re AG;
- Chubb Insurance Company of Europe S.A. (CICE SA) avec siège en Belgique exploite une succursale en Suisse. Avec effet au 01.01.2009 CICE SA Belgique et CICE plc, Grande-Bretagne ont fusionné pour former Chubb Insurance Company of Europe SE, London; celle-ci a l'intention de



reprendre et de poursuivre les affaires suisses de CICE SA; en date du 18.12.2008, la continuation de la succursale existante par la nouvelle maison-mère britannique a été approuvée.

Entre le 1er janvier 2008 et le 31 décembre 2008 l'autorité de surveillance a approuvé nouvellement l'exploitation d'une ou plusieurs branches d'assurance pour les entreprises suivantes:

- Schweizerische National-Versicherungs-Gesellschaft, Basel: Assistance (branche: B18), le 22.04.2008;
- Allianz Risk Transfer, Zug: Assistance (branche: B18), le 14.03.2008 ainsi qu'Accidents (branche: B1), le 30.04.2008.

Durant la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008, l'autorité de surveillance a approuvé la renonciation à l'exploitation d'une ou plusieurs branches d'assurance pour les entreprises d'assurance suivantes :

- Elsevier Risks SA, Zürich: Responsabilité civile générale et Pertes pécuniaires diverses (branches: B13 et B16), le 08.04.2008;
- Schweiz Allgemeine Versicherungs-Aktien-Gesellschaft, Adliswil: Maladie (branche: B2), le 07.08.2008;
- AURORA Versicherungs AG, Adliswil: Maladie (branche: B2), le 07.08.2008;
- Elvia Reiseversicherungs-Gesellschaft AG, Wallisellen: Corps de véhicules aériens, Responsabilité civile pour véhicules aériens et Responsabilité civile pour véhicules maritimes, lacustres et fluviaux (branches: B5, B11 et B12), le 22.08.2008.

Ont modifié leur raison sociale:

- Allianz Suisse Leben, Zürich, en Allianz Suisse Lebensversicherungs-Gesellschaft AG;
- "Winterthur" Schweizerische Versicherungs-Gesellschaft, Winterthur, en AXA Versicherungen AG;
- Winterthur Leben, Winterthur, en AXA Leben AG;
- Basler Lebens-Versicherungs-Gesellschaft, Basel, en Basler Leben AG;
- GESA General Europea S.A., Genève, en Inter Partner Assistance España;
- UDO Re, Zug, en Konfiansa Reinsurance AG;
- Elvia Reiseversicherungs-Gesellschaft AG, Wallisellen, en Mondial Assistance International AG;
- Schweizerische Lebensversicherungs- und Rentenanstalt, Zürich, en Swiss Life AG.



3 Caisses-maladie surveillées

L'OFAP surveillait au 31 décembre 2008 l'exploitation des affaires d'assurance-maladie complémentaire de 44 caisses-maladie (46 caisses-maladie à la fin de l'année précédente). Selon la LSA, les assureurs-maladie doivent garantir les prétentions des preneurs d'assurance par des valeurs patrimoniales (fortune liée); dans ce contexte, les prescriptions de la FINMA en matière de placements qui contraignent les entreprises d'assurance à une politique de placement prudente doivent être respectées.

La surveillance dite institutionnelle des caisses-maladie incombe cependant à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Durant la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 l'autorité n'a délivré aucun nouvel agrément à des caisses-maladie pour l'exploitation d'affaires d'assurance-maladie complémentaire.

Les caisses-maladie suivantes ont renoncé à leur agrément entre le 1er janvier 2008 et le 31 décembre 2008 et ont été libérées de la surveillance;

- Cassa da malsauns publica Lumnezia I (CMP), Vella, le 23.01.2008;
- Auxilia Assurance maladie, Vollèges, le 02.07.2008.

Transferts de portefeuilles:

- Generali Personenversicherung AG, Adliswil, transfère par décision d'approbation du 10.04.2008 un portefeuille d'assurés avec assurances de risque vie et de capital en cas d'invalidité à ProVAG Versicherungen AG, Winterthur;
- KPT Versicherungen AG, Bern transfère par décision d'approbation du 16.05.2008 les assurances collectives d'indemnités journalières en cas de maladie, les assurances accidents LAA obligatoires et les assurances complémentaires LAA facultatives à Visana Versicherungen AG, Berne;
- Fondation Natura Assurances.ch, Tavannes transfère par décision d'approbation du 28.05.2008 son portefeuille d'assurances complémentaires en cas de maladie et en cas d'accidents à Groupe Mutuel Assurances GMA SA, Martigny;
- ÖKK Versicherungen AG, Landquart transfère par décision d'approbation du 23.09.2008 un portefeuille d'assurances-maladie complémentaires à Sympany Schweiz AG, Basel.

Ont modifié leur raison sociale:

- ÖKK Surselva, Ilanz, en vita surselva;
- Öffentliche Kranken- und Unfallkasse Lugnez II, Vals, en sanavals Gesundheitskasse;
- Allgemeine Krankenkasse Brugg, Brugg, en Publisana Krankenversicherung.



Aperçu

Aperçu de la structure et des mouvements dans le réseau des entreprises d'assurance et des caissesmaladie surveillées pour l'année 2008:

Type d'entreprise d'assurance	Nombre au 01.01.2007	Δ	Nouvelles autorisations	Libérées de la surveillance	Nombre au 31.12.2007
Suisses					
Vie	22			Genevoise Vie a)	22
Dommages	78	+1	ACE Versicherungen 19.9.2008 EGK Privat 22.12.2008	smile direct 19.5.2008 b)	79
Réassurance	25	+3	Allianz Suisse Rück 5.6.2008 Echo Rück 19.12.2008 ACE Rück 19.12.2008		28
Captives	46	-4	Sigurd Rück 27.10.2008	REC Re 6.2.2008 Interprotect Re 6.5.2008 Numico Re 25.6.2008 Aspen Tree Re 28.8.2008 UF Re 20.6.2008 c)	42
Succursales vie					
Union européenne					
Britanniques	1				1
Françaises	2				2
Luxembourgeoises	1				1
Succursales dommages					
Union européenne					
Belges	3	-1		Chubb 18.12.2008 d)	2
Britanniques	9	+4	QBE 13.11.2008 HCC 9.12.2008 Chubb 18.12.2008 d) XL London 19.12.2008		13
Danoises	1	-1		Swiss Re Denmark 23.10.2008	-
Allemandes	7				7
Françaises	4	+1	AXA Corp Solutions 22.7.2008		5
Irlandaises	4				4
Luxembourgeoises	1				1
Hollandaises	1				1
Autrichiennes	1				1
Suédoises	2				2
Espagnoles	2				2
Espace économique européen					
Norvégiennes	1				1
Commonwealth et outre-mer					
Guernsey	2				2
Bermudes	1				1
Etats Unis	-	+1	Caterpillar 1.11.2008		1
Total intermédiaire des assureurs	214	4			218
Caisses-maladie	46	-2		CMP Lumnezia I 23.1.2008 Auxilia 2.7.2008	44
Total assureurs + caisses-maladie	260	2			262

<sup>a) La Genevoise Vie a transféré son collectif d'assurés à Zürich Leben au 23.6.2006 avec effet rétroactif à partir du 1.1.2006. Elle n'a pas encore été libérée de la surveillance.
b) smile direct a été fusionnée avec Nationale Suisse au 19.5.2008 avec effet rétroactif à partir du 1.1.2008.</sup>

Tableau 2

c) UF Re a été fusionnée avec UDO Re au 20.6.2008 avec effet rétroactif à partir du 1.1.2008; Entretemps, UDO Re a changée sa raison sociale en Konfiansa Re. d) La maison mère de Chubb a transféré son siège de la Belgique au Royaume Uni.



5 Les groupes d'assurance surveillés en Suisse (surveillance des groupes)

5.1 Principes

Pour ce qui est des groupes d'assurance, la loi sur la surveillance des assurances (LSA) fait une distinction entre les groupes et les conglomérats. Selon l'art. 64 LSA, deux entreprises ou plus forment un groupe d'assurance si les conditions suivantes sont remplies:

- l'une d'entre elles au moins est une entreprise d'assurance,
- l'activité qu'elles exercent globalement dans le domaine de l'assurance est prédominante et
- elles forment une unité économique ou sont liées entre elles sur la base de facteurs d'influence ou d'un contrôle.

Un tel groupe peut être soumis à la surveillance si l'une au moins de ces entreprises est domiciliée en Suisse et que la direction effective est effectuée en Suisse. Un assujettissement à la surveillance des groupes peut également intervenir pour un groupe dirigé à l'étranger s'il possède une filiale suisse et qu'il n'existe pas de surveillance équivalente à l'étranger.

Étant donné qu'une surveillance de groupe n'apporte pas toujours une plus-value substantielle, la FINMA se fonde pour l'essentiel sur les critères de l'internationalité et de la complexité du groupe lors de l'assujettissement à la surveillance.

En vertu de l'art. 72 LSA, deux entreprises ou plus forment un conglomérat si les conditions suivantes sont remplies:

- I'une d'entre elles au moins est une entreprise d'assurance,
- l'une d'entre elles au moins est une banque ou un négociant en valeurs mobilières ayant une importance économique considérable,
- l'activité qu'elles exercent globalement dans le domaine de l'assurance est prédominante et
- elles forment une unité économique ou sont liées entre elles sur la base de facteurs d'influence ou d'un contrôle.

Le critère de l'importance du domaine financier s'ajoute ici aux conditions d'assujettissement tel qu'elles ont été décrites plus haut à propos de la surveillance des groupes d'assurance.

Les groupes suivants étaient soumis à la surveillance en 2008:

- Bâloise (surveillance des groupes et surveillance des conglomérats)
- Helvetia (surveillance des groupes)
- Mobiliar (surveillance des groupes)
- Nationale Suisse (surveillance des groupes)
- Paris Re (surveillance des groupes)



- Swiss Life (surveillance des conglomérats; à partir de 2009 surveillance des groupes)
- Swiss Re (surveillance des groupes et surveillance des conglomérats)
- Vaudoise (surveillance des groupes)
- Zurich Financial Services (surveillance des groupes et surveillance des conglomérats)

5.2 Normes comptables utilisées

Les chiffres annoncés par les groupes d'assurance et les conglomérats d'assurance reposent pour l'essentiel sur les rapports annuels consolidés contrôlés des divers groupes. Ceux-ci se distinguent par les normes comptables utilisées (IFRS, US GAAP ou aussi Swiss GAAP RPC); mais les groupes disposent aussi en partie de libertés dans l'aménagement de leurs comptes annuels.

Groupes	Normes
Bâloise	IFRS
Helvetia	IFRS
Mobiliar	Swiss GAAP RPC
Nationale	Swiss GAAP RPC
Paris	IFRS
Swiss Life	IFRS
Swiss Re	US GAAP
Vaudoise	Swiss GAAP RPC
ZFS	IFRS

Une présentation sommaire de chiffres portant sur tous les groupes n'a par conséquent qu'une pertinence limitée, raison pour laquelle les tableaux suivants contiennent uniquement les chiffres absolus par groupe.

A cela s'ajoutent les différences dans les exigences prudentielles, aussi bien entre les pays qu'en fonction des domaines d'activité, qui peuvent également avoir une forte influence sur les chiffres publiés et les indices financiers d'un groupe d'assurance. Pour ces raisons, des comparaisons directes entre les groupes doivent être interprétées avec prudence.

5.3 Solvabilité I

Comme pour la surveillance individuelle, l'examen de la dotation en fonds propres dans la surveillance au niveau de l'ensemble du groupe constitue un élément important de l'appréciation de la solvabilité. Les prescriptions relatives au calcul de la marge de solvabilité exigée dans le domaine de l'assurance reposent étroitement sur la surveillance individuelle suisse et sur les directives pertinentes de l'UE. Pour les conglomérats d'assurance, les règles du droit de surveillance des banques jouent un rôle dans le domaine financier. La somme des exigences dans les secteurs de l'assurance et financier est mise en relation avec les fonds propres de l'ensemble de l'entreprise existants et pouvant être pris en compte.



La totalité des neuf groupes soumis à la surveillance satisfont aux prescriptions minimums de Solvabilité I de 100%. Le quotient de solvabilité se situait dans les plages suivantes à la fin de 2008:

Quotient de solvabilité	< 150%	150% - 200%	> 200%
Nombre de groupes 2008	0	5	4
Nombre de groupes 2007	0	4	5

5.4 Regards sur le SST

Avec le chiffre clé ci-dessus le profil de risque des divers groupes n'est pris qu'insuffisamment en considération. En étroite collaboration avec la FINMA, les groupes d'assurance développent actuellement des modèles basés sur le risque au niveau des groupes (modèles internes) pour le Test suisse de solvabilité SST (Solvabilité II). Ceux-ci sont examinés présentement par la FINMA. Pour une vision basée sur le risque, les risques du domaine bancaire (Bâle II) doivent également être pris en considération en plus de ceux du domaine de l'assurance dans le cas des conglomérats. L'ensemble des fonds propres exigibles (capital cible) est mis en relation avec les fonds propres du groupe pouvant être pris en compte (capital porteur de risque). La remise d'un rapport SST pour les groupes et les conglomérats est obligatoire depuis 2008 et les exigences en matière de capital qui en découlent doivent être remplies d'ici à 2011. Actuellement ces chiffres ne sont pas publiés.

5.5 Chiffres clés concernant les divers groupes

Groupes	(Chiffres en millions CHF)			
		2006	2007	2008
	Total primes brutes émises (y compris Policy Fees)			
Bâloise	(y compris 1 oney 1 ees)	6'716	6'868	6'954
Helvetia		5'256	5'489	5'627
Mobiliar		2'698	2'749	2'846
Nationale		1'735	1'869	1'670
Paris Re		-	1'542	1'513
Swiss Life		12'888	13'944	13'822
Swiss Re		31'796	34'354	30'851
Vaudoise		1'871	1'819	1'788
ZFS		58'201	56'895	56'011



	Primes brutes émises			
	assurance dommages			
	(y compris Policy Fees)			
Bâloise		3'065	3'191	3'215
Helvetia		2'423	2'595	2'560
Mobiliar		2'023	2'060	2'110
Nationale		1'226	1'236	1'091
Paris Re		-	1'542	1'513
Swiss Life		-	-	-
Swiss Re		19'152	20'178	18'484
Vaudoise		680	686	673
ZFS		42'761	42'741	40'098
	Primes brutes émises as-			
	surance sur la vie			
	(y compris Policy Fees)			
Bâloise		3'651	3'678	3'739
Helvetia		2'832	2'894	3'067
Mobiliar		674	689	736
Nationale		509	632	579
Paris Re			1'542	1'513
Swiss Life		12'892	13'965	13'842
Swiss Re		12'644	14'176	12'367
Vaudoise		1'187	1'133	1'114
ZFS		12'850	11'537	11'640
				.,
	Résultat annuel			
	(net après impôts)			
Dâlaiga		707	*706	250
Bâloise Holyotia		707	*786	358
Helvetia		424	402	231
Mobiliar		309	341	28
Nationale		64	*4.09	74
Paris Re		+000	*108	-37
Swiss Life		*933	*1'345	350
Swiss Re		4'560	4'162	-864
Vaudoise ZFS		45	88	142
		5'789	*6'850	3'280



	Somme du bilan			
Bâloise		64'033	*67'396	61'213
Helvetia		31'810	32'545	33'783
Mobiliar		13'384	13'615	12'934
Nationale		7'304	*7'410	7'285
Paris Re		-	*8'377	6'820
Swiss Life		186'950	179'757	134'791
Swiss Re		291'300	307'287	239'877
Vaudoise		8'034	8'964	8'753
ZFS		*456'883	441'331	349'956
	Capital propre déclaré			
Bâloise		4'987	*4'975	3'896
Helvetia		2'738	2'851	2'774
Mobiliar		2'524	2'746	2'529
Nationale		650	592	604
Paris Re		-	*3'019	2'317
Swiss Life		7'851	7'334	6'652
Swiss Re		30'884	31'867	20'453
√audoise		443	531	639
ZFS		*31'824	*33'233	25'377
	Provisions actuarielles			
Bâloise		46'522	*47'826	44'069
Helvetia		25'538	26'381	26'165
		10'188	10'242	9'468
Mobiliar		6'006	6'092	6'040
Nationale		0 000		
Nationale Paris Re		-	4'858	4'035
Nationale Paris Re Swiss Life		- 153'800	121'829	113'308
Nationale Paris Re Swiss Life Swiss Re		- 153'800 182'744	121'829 179'894	113'308 149'939
Nationale Paris Re Swiss Life		- 153'800	121'829	113'308



Placements de	capitaux		
pour propre cor	=		
Bâloise	57'806	58'957	54'086
Helvetia	28'161	28'823	29'339
Mobiliar	10'489	10'971	10'918
Nationale	6'618	6'750	6'697
Paris Re	-	6'843	5'400
Swiss Life	160'676	114'031	111'749
Swiss Re	217'844	210'659	160'234
Vaudoise	5'000	5'071	5'033
ZFS	238'542	219'451	191'623
Résultat des pla	acements		
de capitaux			
Bâloise	2'406	2'642	1'476
Helvetia	1'130	1'153	360
Mobiliar	322	313	-253
Nationale	246	321	233
Paris Re	-	296	243
	5'296	4'873	537
Swiss Life	5 290	+ 07 5	331
Swiss Life Swiss Re	10'097	8'448	2'176

^{*} chiffres révisés; pas identiques à ceux de l'"Aperçu du marché 2007" de l'OFAP